

CONTRATS VIANDES 2023

www.novelamap.org
contact@novelamap.org

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE

GAEC BIBOLLET

Hameau de Peignat s.bibollet@orange.fr
74150 MARCELLAZ EN ALBANAIS 06.70.74.17.07.

ET L'ADHÉRENT DE L'ASSOCIATION NOVELAMAP

NOM Prénom.....
Tel
E-mail@.....

La durée

Fréquence de distribution : toutes les **2 semaines** soit 23 distributions

Les paniers

Le producteur envoie une liste des produits disponibles quelques jours avant la distribution : **vous êtes libres de choisir la composition et le montant de votre panier.**
Vous n'êtes pas obligé de commander à chaque distribution.

Vous vous engagez sur un montant total à commander à l'année (qui peut-être complété en cours d'année).

Ex. : si vous souhaitez en moyenne 10€ par distribution, votre forfait sera de 230€

Forfait annuel viande 2023 <i>A répartir comme je le souhaite dans l'année</i>	€
--	---

Les conditions de paiement

Montant à régler : € en 1, 2 ou 4 chèques

- remplis à la signature du contrat à l'ordre du producteur,
- datés du jour de la signature du présent contrat
- et remis à l'association qui les transmettra au producteur en janvier, mars, juillet et septembre.

Réalisé en exemplaires à le

En cochant cette case, je m'engage à lire et respecter les **engagements du consommateur** stipulés dans le règlement intérieur de l'association) (cf. annexe)

Signature du consommateur :

En cochant cette case, je m'engage à lire et respecter les **engagements du producteur** stipulés dans le règlement intérieur de l'association) (cf. annexe)

Signature du producteur :